

PROCES VERBAL DU 14 DECEMBRE 2020



Séance du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et le quatorze décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lamelouze s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Madame Laure BARAFORT, Maire.

Date de convocation : le 10 décembre 2020

Date d'affichage : le 10 décembre 2020

Nombre de conseillés : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Votants par procuration : 2

Absents excusés : 3

Absent :

Présents : Mme BARAFORT Laure, Mr SOUSTELLE Thierry, M. GARNIER Jean-Claude, M. BIONDINI Bruno, M. CHABROL Jean-Luc, Mme GOICURIA Myriam, M. RENOUX Jean-Max, M. PIALAT Romain.

Procurations à : Mme BARAFORT Laure, M.SOUSTELLE Thierry

Absents excusés : Mme NICOLAS Nathalie, M. JUSTES David

Absent excusé sans procuration : M. NICOLAS Rémy

Secrétaire de séance : M. GARNIER Jean-Claude

Début de séance : 18 heures

Approbation du PV du 9 novembre 2020 VOTE : A L'UNANIMITE

**Délibération N° 2020-42 Demande de fonds de concours spécifique à Alès Agglomération
(Rénovation de la salle polyvalente)**

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de rénovation de la salle polyvalente bénéficieront aux administrés et à tous les publics pour toutes manifestations.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Demande l'attribution du fonds de concours spécifique suivant le plan de financement ci-dessous.

Le plan prévisionnel de financement : montant prévisionnel des travaux : 10815,62 € HT

Besoin de Financement :

Agglomération d'Alès Fonds de concours spécifique : 5407,81 €

Autofinancement par la Commune : 5407,81 €

VOTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole.

La séance est levée à 19 heures et 15 minutes.

Laure BARAFORT

Maire

